



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

Une réforme au détriment des services aux citoyens

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, je fais rapport au conseil d'arrondissement de la situation financière du Sud-Ouest. Celui-ci dresse un portrait fidèle des résultats financiers de l'exercice 2013, des perspectives financières de cette année, des orientations budgétaires pour 2015 et de nos principales réalisations.

«... l'avenir s'avère plutôt sombre pour Le Sud-Ouest et de nombreuses autres administrations locales.»

Soyez assurés que nous administrons en toutes circonstances les deniers publics avec la plus grande prudence et en toute transparence. Vous constaterez que la saine gestion des dernières années aura permis de nous constituer de maigres réserves, lesquelles servent à faire face aux imprévus et équilibrer nos finances. Elles ne permettront toutefois pas de les consolider, car fragiles et en mutation. Surtout que l'avenir s'avère plutôt sombre pour Le Sud-Ouest et de nombreuses autres administrations locales.

Les montagnes russes de la dotation

Ces dernières années, la dotation budgétaire des arrondissements montréalais, ces sommes que la Ville centre leur octroie pour qu'ils puissent remplir leur mission, s'est apparentée aux montagnes russes : non-indexée, réforme budgétaire partielle, cession de champ fiscal aux arrondissements, indexée de 2 %... mais accompagnée d'une ponction équivalente, le tout avec l'abandon d'autres mesures annoncées et en partie amorcées. Et pour les dix prochaines années, le maire de Montréal et son comité exécutif ont concocté une réforme complète du financement des arrondissements. Fondée sur de savants calculs de paramètres et de normes à respecter, elle comprend une révision des pouvoirs de la Ville centre et des arrondissements.

«... la réforme que met de l'avant l'Administration montréalaise... mènera à davantage d'iniquités et la qualité des services s'en trouvera réduite...»

Entendons-nous dès maintenant sur un point. La Ville de Montréal ne peut continuer à gérer les fonds publics comme elle l'a fait pendant de nombreuses années, sans égard apparent pour la poche des contribuables ou la qualité des services. Elle ne

peut non plus faire fi des iniquités entre arrondissements et des services municipaux à vitesse variable selon qu'on habite tel arrondissement plutôt que tel autre. Pourtant, la réforme que met de l'avant l'Administration montréalaise pour remédier à cette situation ne fera rien de tel. Pire, elle mènera à davantage d'iniquités et la qualité des services s'en trouvera réduite... à moins que les contribuables n'en paient le prix. Tout le contraire de ce qu'elle vise en fait.

À l'instar d'autres arrondissements comme Lachine, Saint-Léonard ou Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui bouclent difficilement leur budget depuis des lustres, Le Sud-Ouest demande qu'on révisé à la hausse les dotations, certes, mais surtout que la Ville centre les indexe. Après tout, c'est elle qui négocie les conventions collectives, hausses de salaires, primes et autres avantages sociaux que les arrondissements doivent verser à leur personnel. Pourquoi les arrondissements ne peuvent-ils pas compter sur une dotation qui comprenne ces sommes? Et c'est sans compter l'inflation et les ponctions effectuées par la Ville centre pour éponger des fonds déficitaires et des projections de dépenses mal évaluées, comme les économies d'énergie par exemple.

«... au cours des dernières années... mon administration a notamment optimisé ses pratiques, revu son taux d'encadrement...»

Une réforme aux effets graves et irréversibles
La présente réforme ne comprend ni indexation, ni hausse de l'enveloppe des dotations. Non seulement elle redistribue différemment le même argent, mais de plus elle handicape sévèrement la possibilité qu'ont les arrondissements de hausser leurs revenus autonomes autrement que par des augmentations de taxes foncières. C'est catastrophique, car au cours des dernières années et comme tant d'autres, mon administration a notamment optimisé ses pratiques, revu son taux d'encadrement, effectué des coupures de personnel, mais également utilisé intelligemment ses sources de financement. Ainsi, malgré un important déficit structurel et des finances instables et fragiles, nous avons réussi à améliorer la qualité de vie de nos citoyens grâce à la hausse de nos revenus selon le principe de l'utilisateur-payeur : parcomètres, permis de construction (servant à payer notamment l'analyse et l'encadrement du projet) ou permis d'occupation du domaine public (finançant le travail des inspecteurs et ingénieurs en circulation et

compensant les nuisances occasionnées). Chose du passé, car la Ville centre met la main sur tous les revenus de parcomètres et mutualise ceux des permis. Ne nous restera plus que les vignettes de stationnement, tarifs d'activités ou maigres revenus publicitaires.

La réforme frappera donc de plein fouet Le Sud-Ouest : coupure de 6 M \$ sur 10 ans, soit 11 % de sa dotation, impossibilité de conserver tous les revenus autonomes provenant de son propre territoire, et obligation de respecter des normes pour lesquelles la Ville centre n'octroie pas un financement adéquat, par exemple le déneigement ou les heures d'ouverture de bibliothèques. Force est d'admettre que nous ne serons plus en mesure de fournir le même niveau de service que nous étions parvenus à maintenir malgré tout. Pourtant, notre population, vastement défavorisée, est en droit d'obtenir la même qualité de service qu'à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ou Ahuntsic-Cartierville. Contre toute logique, Le Sud-Ouest subira une baisse de sa dotation pendant 10 ans alors que sa population est en croissance et le sera pour au moins la même période. Cherchez l'erreur!

La livraison des services de base compromise
Ajoutons à cela l'obligation de réduire significativement notre personnel en fonction d'un Plan quinquennal de main-d'œuvre simpliste et peu flexible jusqu'à maintenant, et Le Sud-Ouest doit augmenter les taxes ou couper 3 M \$ pour 2015. Et une moyenne de 1,9 M \$ annuellement par la suite.

La réforme du financement coupe littéralement les marges de manœuvre des élus localement redevables et met en péril leur capacité de livrer des services de base adéquats. Si de profonds changements n'y sont pas apportés avant son adoption, la réforme aura des effets graves et irréversibles. On entend souvent qu'une réforme doit s'effectuer en début de mandat afin que les électeurs en oublient les aspects négatifs. Cependant, si elle était conçue en collaboration avec les maires d'arrondissement et intégrait leurs recommandations, l'Administration Coderre pourra plutôt compter sur un fort appui des élus et des électeurs. Ce n'est pas le cas présentement.

Le maire d'arrondissement,

Benoit Dorais
Chef de la 2^e opposition
à l'Hôtel de Ville de Montréal

En vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que ceux comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclue au cours de cette période avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

2013

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Résultats financiers au 31 décembre 2013

Le budget de 2013 prévoyait des dépenses globales de 54,8 M \$ et une cible de recettes de 3,9 M \$. L'année financière s'est terminée avec un surplus de 1,6 M \$ malgré des dépenses supérieures à ce qui avait été prévu, notamment en raison d'un hiver plus neigeux qu'à l'habitude (272 cm). Ceci s'expliquant principalement par des recettes supérieures à celles escomptées.

Nous avons profité de ces bons résultats de fin d'année pour nous préparer aux imprévus en faisant passer de 2 M \$ à 3 M \$ la réserve dédiée à l'équilibre budgétaire et en augmentant de 600 000 \$ d'autres réserves.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

Pour ses investissements, l'Arrondissement disposait d'un budget de 4,7 M \$, auxquels s'ajoutent 9,2 M \$ de subventions, de programmes municipaux et de sommes reportées, pour un total de 13,9 M \$.

Voici nos principaux investissements :

- 4,7 M \$ investis dans les parcs, dont les terrains de tennis du parc De La Vérendrye, les réaménagements aux parcs Jessie-Maxwell-Smith, des Meubliers et de la Ferme-Brodie ainsi qu'au woonerf Saint-Pierre, et dans l'aménagement d'aires d'exercice canin ;
- 4,5 M \$ consacrés aux infrastructures routières, à l'apaisement de la circulation et au verdissement ;
- 2,8 M \$ alloués à la rénovation et à la mise aux normes d'immeubles, notamment au complexe récréatif Gadbois, au sous-sol du centre de loisirs Monseigneur-Pigeon, ainsi qu'à l'élaboration des plans et devis du centre sportif Saint-Charles ;
- 1 M \$ pour acheter de nouveaux véhicules de déneigement et de propreté, plus efficaces et plus fiables ;
- 200 000 \$ pour acheter et installer du mobilier urbain, comme des poubelles, des bancs et des supports à vélos.

2014

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pour 2014, le budget de fonctionnement de l'Arrondissement a été établi à 55 M \$ et les recettes estimées à 3,9 M \$. Notons que la Ville centre a consenti une indexation pour 2014, laquelle a été annulée par une ponction équivalente.

À ce jour, nous prévoyons terminer l'année avec des dépenses supérieures aux prévisions de 900 000 \$ ce qui devrait cependant être compensé en partie par un dépassement des recettes de 700 000 \$. Nous avons donc pris les mesures nécessaires pour terminer à l'équilibre d'ici le 31 décembre prochain.

En plus des activités courantes, telles que la voirie, la gestion des déchets, le déneigement, les événements sportifs et culturels, nous avons mis en place plusieurs projets et adopté des mesures importantes pour Le Sud-Ouest :

- Poursuite de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans 11 000 foyers additionnels et ajout de sites de dépôt volontaire dans les quartiers Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles et La Petite-Bourgogne ;
- Intensification des mesures de verdissement et d'apaisement de la circulation ;
- Revitalisation des artères commerciales, notamment par l'augmentation de l'animation et d'activités culturelles et sociales dans les parcs et les lieux publics ;
- Développement marqué des activités culturelles et artistiques : Festival Folk sur le canal, concerts du parc Garneau, pianos publics, Machin-Ô-livres, cinéma en plein air, etc. ;
- Mise en place d'un important plan d'intervention pour contrer la propagation de l'agrire du frêne et protéger notre patrimoine arboricole.

Pour parvenir à atteindre nos objectifs et répondre à des besoins parfois incontournables, nous avons utilisé 2,7 M \$ des réserves. Ces sommes ont notamment permis de financer le plan d'action contre l'agrire du frêne et l'implantation de la 2^e phase de la collecte des résidus alimentaires.

2014

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

En 2014, l'Arrondissement dispose d'un budget de 5,2 M \$ pour ses immobilisations. Des subventions et des programmes divers totalisant 10,3 M \$ viennent bonifier le tout, pour un total prévu de 15,5 M \$.

Des travaux sont en cours dans les parcs pour 4,3 M \$:

- Éclairage et réfection du parc Ignace-Bourget ;
- Plans et devis des jeux d'eau des parcs Oscar-Peterson et du Curé-Albert-Arnold ;
- Aménagement d'un terrain de soccer/football au parc De La Vérendrye ;
- Mise aux normes des parcs de la Ferme-Brodie et Herb-Trawick ;
- D'autres travaux sont aussi en planification pour le remplacement de différents jeux dans les parcs et la finalisation de projets débutés en 2013.

Nous allouons aussi un montant de 3,6 M \$ à la réfection routière et aux mesures de verdissement et d'apaisement de la circulation, dont une partie du financement provient de la Ville centre.

Pour les immeubles de l'Arrondissement, nous investissons 4,6 M \$ dans les travaux suivants :

- Ventilation et climatisation à la maison de la culture Marie-Uguay ;
- Réfection de la structure et remplacement du système de filtration de la piscine du centre sportif Saint-Charles ;
- Réfection de l'ascenseur du centre Sainte-Cunégonde ;
- Reconstruction du chalet Ignace-Bourget ;
- Mise aux normes de l'aréna du centre sportif Saint-Charles ;
- Réfection de la toiture du centre Saint-Zotique ;

Enfin, un montant de 1,4 M \$ est consacré à l'achat de véhicules et de mobilier urbain, comme des poubelles et des supports à vélos. Comme chaque année, nous investissons également dans nos artères commerciales.

2015

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

L'Arrondissement disposera d'un budget de 6,4 M \$ pour ses immobilisations, lequel sera bonifié de 4,7 M \$, en provenance de programmes de subvention du gouvernement du Québec et de la Ville centre pour un total de 11,1 M \$.

Nous profiterons également du programme d'aide de la Ville centre pour accélérer la réfection des rues locales. Une somme de 2,8 M \$ viendra donc s'ajouter aux 2,1 M \$ que nous investissons en réfection routière, en apaisement de la circulation, ainsi que pour le verdissement et certains projets de ruelles vertes.

- Pour les parcs et espaces verts, nous irons de l'avant avec 2,3 M \$ d'investissement, dont :
 - Réalisation de jeux d'eau aux parcs Oscar-Peterson et du Curé-Albert-Arnold ;
 - Plans et devis pour le terrain de soccer du parc Oscar-Peterson ;
 - Mise en place d'un projet d'agriculture urbaine au parc du Lac-à-la-Loutre ;
 - Terrain de soccer / football au parc Ignace-Bourget ;
 - Remplacement de modules de jeu pour enfants ;
 - Finalisation des projets amorcés en 2014.
- Les immeubles ne seront pas en reste puisque 2,4 M \$ y seront consentis, notamment les projets de :
 - Ventilation et climatisation du centre Saint-Henri ;
 - Chalet du parc De La Vérendrye ;
 - Casse-croûte du complexe récréatif Gadbois ;
 - Mise aux normes du centre sportif Saint-Charles (investissement de 10,1 M \$ à terme).

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

En respect de la *Loi sur les cités et villes*, les prévisions des dépenses et des revenus seront à l'équilibre, et ce, dans un contexte de réforme des finances de la Ville de Montréal. L'Arrondissement poursuivra l'optimisation de ses opérations, en visant davantage d'efficience, et l'atteinte de gains de productivité. Certains objectifs du Plan quinquennal de main-d'œuvre seront partiellement mis en place et une révision des services et de l'organisation du travail devra être complétée. Le Sud-Ouest cherchera également à augmenter ses revenus à l'intérieur du cadre qu'imposera la réforme du financement des arrondissements si elle est votée. Les prévisions budgétaires seront adoptées le 2 octobre prochain et précédées d'assemblées citoyennes. La première se tiendra le mercredi 10 septembre, à 19 h, dans la salle du conseil au 815, rue Bel-Air. La deuxième aura lieu le 29 septembre, toujours à 19 h, mais cette fois à la maison de la culture Marie-Uguay.

« Les prévisions budgétaires seront adoptées le 2 octobre prochain et précédées d'assemblées citoyennes. »

Document lu et déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014.